

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023 / 94 - ACCORD CADRE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES, LES CCAS DE LILLE, LOMME ET D'HELLEMMES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE (SIGFA) POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS, AINSI QUE LES BATIMENTS APPARTENANT A DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE DE LA VILLE DE LILLE EST AMENE A INTERVENIR EN SITUATION DE PERIL - DELIBERATION MODIFICATIVE.

La délibération n°22/279 du 29 juin 2022 a permis la signature de consultations passées par appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. La procédure mise en œuvre conduit à l'attribution d'un accord-cadre, à bons de commande et à marchés subséquents (selon le lot concerné), sans minimum et avec maximum, en application des articles R2162-2 et article 2162-4-2° du Code de la commande publique.

Ces outils permettent, d'une part, d'intervenir rapidement pour la mise en sécurité ou les petites réparations, et d'autre part, de procéder à des consultations spécifiques en fonction de la pathologie du bâtiment et des travaux plus conséquents à engager.

Conformément au Pacte Lille Bas Carbone et aux objectifs du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables de la Ville de Lille, des exigences particulières sont imposées en matière de transition écologique et d'insertion sociale. Il est notamment attendu des opérateurs économiques le recours à des matériaux bio sourcés et / ou en réemploi ainsi que des mesures destinées à réduire l'impact carbone de leurs interventions.

Une première procédure a permis le lancement des lots à bons de commande suivants :

- Lot 1 Peinture
- Lot 2 Revêtements de sols
- Lot 3 VRD Assainissement
- Lot 4 Couverture bardage

Ainsi que les lots à marchés subséquents :

- Lot 5 Peinture
- Lot 6 Revêtements de sols
- Lot 7 VRD Assainissement
- Lot 8 Couverture bardage

Une seconde procédure sous le n° 2022AC142 DCP a permis le lancement des lots à bons de commande suivants :

- Lot 1 Déconstruction
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Plomberie
- Lot 4 Clôtures
- Lot 5 Travaux à la corde

Ainsi que les lots à marchés subséquents :

- Lot 6 Déconstruction
- Lot 7 Désamiantage
- Lot 8 Plomberie

Cette présente délibération permettra de modifier la délibération prise précédemment pour ajuster les montants maximums des lots plomberie.

Pour le lot ci- dessous, et conformément aux articles R.2162-2 alinéa 2 et R.2162-4-2° du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à émission de bons de commande multi attributaires sans minimum et avec maximum :

Lot à bons de commande	Montant minimum en €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)	Montant maximum en €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)	Nombre d'opérateurs économiques retenus
Lot Plomberie	SANS	6 000 000.00	3

Pour le lot ci- dessous, et conformément aux articles R.2162-2 alinéa 1 et R.2162-4-2° du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à marchés subséquents multi attributaires sans minimum et avec maximum :

Lot à bons de commande	Montant minimum en €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)	Montant maximum en €HT sur la durée globale du marché (toutes reconductions confondues)	Nombre d'opérateurs économiques retenus
Lot Plomberie	SANS	6 000 000.00	3

Ces accords-cadres sont conclus pour une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction pour une période de 2 ans, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les accords-cadres de travaux après décision des Commission d'Appels d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 21.23 (investissement) et 011 (fonctionnement) selon les opérations à réaliser.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
M. LAURENT ne prend pas part au vote.
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.